



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 27396

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place de la lecture dans les écoles dès les classes primaires. La priorité accordée aux moyens audiovisuels, télévision, téléphones portables..., a fait peu à peu disparaître le plaisir de la lecture, qui est pourtant le meilleur moyen d'apprendre la langue, d'enrichir le vocabulaire et l'orthographe. Il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour redonner à la lecture la place importante qu'elle doit avoir dans l'apprentissage de la langue au cours de la scolarité.

Texte de la réponse

La lutte contre l'échec scolaire et sa prévention sont les préoccupations premières du ministère de l'éducation nationale, qui réaffirme avec force la nécessité de recentrer l'action de l'école primaire sur les apprentissages fondamentaux. Les évaluations internationales réalisées par le deuxième programme international de recherche en lecture scolaire renforcent l'alerte. Il faut donc permettre au réseau d'instruction et d'éducation de s'organiser au plus près des besoins des enfants et des familles. Afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves, le ministère de l'éducation nationale veut redonner aux maîtres toute leur responsabilité pédagogique dans le cadre des programmes. Il faut aujourd'hui dépasser le débat sur les méthodes pour faire entrer le service public d'éducation dans une logique de résultat. C'est le sens des mesures annoncées pour redéfinir un nouvel horizon pour l'école. Le ministre de l'éducation nationale a présenté le projet de nouveaux programmes de l'école primaire, qui doit rester garante de l'idéal républicain : permettre à chaque enfant de devenir par l'instruction un citoyen libre et éclairé. Les programmes, plus clairs et plus précis, marquent plusieurs changements : des horaires et objectifs recentrés sur les fondamentaux (le français et les mathématiques) ; les disciplines sont abordées de manière explicite ; de nouvelles formes de connaissances comme l'histoire des arts. Par ailleurs, les programmes introduisent l'instruction civique et morale dont l'enseignement permet à l'enfant de découvrir progressivement les valeurs, les principes et les règles qui régissent l'organisation des relations sociales depuis l'observation des règles élémentaires de civilité jusqu'aux règles d'organisation de la vie démocratique. Ces programmes sont consultables sur le site www.education.gouv.fr et sur le site d'Eduscol du ministère de l'éducation nationale. Ils ont été présentés à l'Assemblée et au Sénat et ont été validés, après consultation du corps enseignant, par le Conseil supérieur de l'éducation et le Haut Conseil de l'éducation. Une évaluation, assurée tout au long de la scolarité primaire, est régulièrement communiquée aux familles. Des protocoles nationaux d'évaluation bilan conçus par rapport aux paliers du socle commun, en CE1 et en CM2, permettront de déterminer les acquis de chaque élève, les résultats en seront communiqués aux familles. La création de la semaine scolaire de vingt-quatre heures permet d'instituer une aide de deux heures hebdomadaires pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans ses apprentissages. Le cas échéant, des stages de remise à niveau entre la fin du CM1 et l'entrée en 6e pourront être organisés pendant les vacances par des enseignants volontaires. L'école maternelle doit jouer son rôle dans la réussite scolaire avec un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique. L'accompagnement éducatif sera progressivement généralisé pour constituer une offre complémentaire hors du temps d'enseignement proprement dit.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27396

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6064

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6967